

## Eau oxygénée 35%

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Eau oxygénée 35%

Nom chimique

Type de produit Mélange

UFI : 9860-F06J-X00S-FP25

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Javel Barbizier

1B, rue Gay Lussac

25000 Besançon France

Téléphone : 03 81 50 63 23 Fax 03 81 53 43 26

Site web <http://www.javelbarbizer.fr/>

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : peroxyde d'hydrogène, solution à ...% eau oxygénée ... % (CAS No.: 7722-84-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

## Eau oxygénée 35%

### Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321	Traitements spécifiques (voir informations sur cette étiquette).
P322	Mesures spécifiques (voir informations sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.

Phrases EUH : Aucun

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
péroxyde d'hydrogène, solution à ...% eau oxygénée ... %	n°CAS : 7722-84-1 Numéro d'identification UE : 008-003-00-9 N°CE : 231-765-0	35 - 50	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Ox. Liq. 1 - H271 Skin Corr. 1A - H314	Ox. Liq. 1 - H271 : 70<=%<=100 Ox. Liq. 2 - H272 : 50<=%<70 Skin Corr. 1A - H314 : 70<=%<=100 Skin Corr. 1B - H314 : 50<=%<70 Skin Irrit. 2 - H315 : 35<=%<50 Eye Dam. 1 - H318 : 8<=%<50 Eye Irrit. 2 - H319 : 5<=%<8 STOT SE 3 - H335 : 35<=%<=100

## Eau oxygénée 35%

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

##### En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

##### Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

##### En cas d'ingestion

- Demander immédiatement un avis médical.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.
- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- Traitement médical nécessaire.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

##### Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Provoque une irritation cutanée.

##### Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Mousse
- Poudre d'extinction

##### Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

## Eau oxygénée 35%

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes
- Utiliser un équipement de protection personnel.
  - Evacuer les personnes en lieu sûr.
  - Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
- Pour les secouristes
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement
- Aucune information disponible.
  - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière.
- Méthodes et matériel de nettoyage
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
  - Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
  - Bien nettoyer les surfaces contaminées.
  - Ventiler la zone concernée.
  - Recueillir à l'état sec avec précaution.
  - Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
- Techniques inappropriées
- Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Protection individuelle: voir rubrique 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Eau oxygénée 35%

### Recommandation

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Voir section 8.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques
- Classe de stockage Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques (liquide)
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection contre la poussière



## Eau oxygénée 35%

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Porter les gants de protection homologués



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil de protection respiratoire autonome



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Indications détaillées: voir notice technique.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Liquide
Couleur	incolore	Odeur	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		2,5 < V < 3,5	
Point de fusion		-33 °C	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		108 °C	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		2,99 hPa	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		1,13 g/cm³	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		-1,57	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	

## Eau oxygénée 35%

Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièvement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion
- Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation

#### Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
------------------	--------------------------

## Eau oxygénée 35%

DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Nocif par inhalation.
- Toxique par inhalation.
- Aucune information disponible.

### Toxicité : Substances

péroxyde d'hydrogène, solution à ...% eau oxygénée ... % (7722-84-1)	
DL50 Orale (rat)	431 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation (rat)	2000 ppmV

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée
- Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.
- Risque de lésions oculaires graves.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

### Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

### Cancerogénité

- Non classé

### Toxicité pour la reproduction

- Non classé

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires

- données manquantes

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

- Non classé

### Danger par aspiration

- Non classé

## 11.2 - Informations sur les autres dangers

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible

## Eau oxygénée 35%

CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### Toxicité : Substances

peroxyde d'hydrogène, solution à ...% eau oxygénée ... % (7722-84-1)	
CE50 48h crustacés	2,4 mg/l
CL50 96h poissons	16,4 mg/l
CEr50 algues	1,38 mg/l
NOEC chronique crustacés	0,63 mg/l
NOEC chronique algues	0,63 mg/l

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

#### Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	-1,57

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### Substances

peroxyde d'hydrogène, solution à ...% eau oxygénée ... % (7722-84-1)	
Log KOW	-1,57

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

## Eau oxygénée 35%

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. - Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.  - Collecter les déchets séparément. - Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. - Le résidu doit rester sous surveillance. - Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN2014
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	Non applicable
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	Non applicable

### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 5.1

ADR Code de classification: : OC1

#### Pictogrammes



#### Pictogrammes

### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Eau oxygénée 35%

### ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	OC1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P504 IBC02
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP10 B5
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP15
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T7
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP2 TP6 TP24
<u>Code-citerne ADR</u>	:	L4BV(+)
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	TU3 TC2 TE8 TE11 TT1
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	AT
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV24
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	58

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates      Aucun

Substances Annex XIV      Aucun

Substances Annex XVII      Aucun

Teneur en COV      Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit      - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	31/10/2024		

#### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
----------------------------	---